

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1485

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et
M. Serville

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 18, après le mot :

« recherche »,

insérer les mots :

« , notamment publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent préciser que le développement de la recherche publique dans le domaine de l'énergie est déterminante pour accompagner la réalisation des objectifs de la transition énergétique.

Aussi, les ressources des organismes publics de recherche et établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent être confortées en lien avec les besoins mis en avant dans le cadre des objectifs retenus dans ce projet de loi.